

## Impôts locaux: le gouvernement promet de rembourser les retraités aux revenus modestes



**Dans une interview au Journal du Dimanche, le secrétaire d'Etat au Budget promet que les retraités modestes qui auraient payés des impôts locaux en 2015 seront "remboursés", confirmant l'annonce de Manuel Valls.**

Les retraités qui ont payé des impôts locaux cette année alors qu'ils en étaient jusque-là exonérés, seront "remboursés". C'est la promesse que fait, dans un [entretien accordé au Journal du Dimanche](#), le secrétaire d'Etat au Budget [Christian Eckert](#).

"Les personnes concernées qui auraient déjà payé ces impôts en 2015 seront remboursés sans démarche particulière", a annoncé le secrétaire d'Etat au Budget dans les colonnes du *JDD*. Nous voulons que les personnes qui étaient exonérées jusque-là et dont le revenu n'a pas augmenté continuent à bénéficier de cette exonération en 2015. Nous allons préparer une disposition législative en ce sens". Des précisions sur le dispositif mis en place par le gouvernement, en liaison avec le groupe socialiste à l'Assemblée, seront données dans la semaine, a-t-on appris auprès de Maignon.

### **"Neutraliser l'impact" d'une situation "injuste"**

Cette annonce fait suite à l'engagement samedi soir de [Manuel Valls](#) sur le sujet. Dans un tweet, le Premier ministre a annoncé qu'il allait s'engager à "neutraliser l'impact" de la hausse des [impôts locaux](#) affectant certains retraités modestes, sur laquelle une

centaine de députés socialistes avaient attiré son attention.

Fiscalité locale des retraités : notre engagement est simple, neutraliser l'impact d'une situation aussi brutale qu'injuste. MV

— Manuel Valls (@manuelvalls) [19:30 - 31 Oct 2015](#) · [Paris, Ile-de-France, France](#)

Les élus avaient attiré lundi son attention "sur l'explosion de la taxe foncière qui touche de nombreux citoyens retraités", une situation selon eux "insupportable pour nombre" d'entre eux. Ces retraités, "nombreux à toucher de petites retraites, souvent en dessous de 1 000 euros", ont découvert "qu'ils devraient désormais s'acquitter de la taxe foncière, dont ils étaient exonérés jusqu'à présent", soulignaient-ils dans un courrier au Premier ministre. Les montants réclamés pouvant aller "de 500 à 1 000 euros".

### **Suppression de la demi-part des veuves**

Le problème soulevé par les députés est une conséquence de la suppression de la demi-part des veuves, votée en 2008 par la majorité précédente. Cette demi-part fiscale profitait auparavant aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant. La majorité précédente avait voté sa fin progressive, avec un avantage devant se réduire petit à petit, jusqu'à disparaître totalement en 2014.

Une fois au pouvoir, la gauche n'est pas revenue sur cette suppression. Le bénéfice n'a été maintenu que pour les personnes ayant élevé seules leurs enfants pendant au moins cinq ans. Selon Bercy, les effets de cette suppression ne se font sentir qu'aujourd'hui, en rendant les contribuables concernés "redevables de la taxe d'habitation et, pour ceux qui sont propriétaires, de la taxe foncière".